



MINISTERE
DU LOGEMENT,
DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'URBANISME,
*en charge du numérique,
porte-parole du Gouvernement*

ARRETE N° 005 0 1 / CM du 29 MAR. 2018

Fixant les tarifications et les modalités de diffusion à titre gracieux des produits, services et prestations de la section topographie du service de l'urbanisme.

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NOR :

SAU1722284AC-

1

Sur le rapport du Ministre du logement, de l'aménagement et de l'urbanisme, en charge du numérique, porte-parole du Gouvernement ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n°88-18 AT du 11 février 1988 modifiée, portant création du service de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté n° 347/CM du 6 avril 1988 portant organisation du service de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté n° 5170/MEF du 6 novembre 2002 portant institution d'une régie de recettes au service de l'urbanisme ;

Ampliations :

- PR 1
- VP 1
- SGG 1
- REG 1
- MLA 1
- SAU 1
- JOPF 1

Vu l'arrêté n° 2506/CM du 24 décembre 2009 modifié portant création du comité de pilotage de l'information géographique ;

Vu l'avis du comité de pilotage de l'information géographique du 10 octobre 2017 ;

Le Conseil des Ministres en ayant délibéré dans sa séance du

21 MARS 2018.

ARRETE

Trans. (avec AR) :

- HC 1

Lexpol :

- SCM
- DMRA

Article 1er. - Le service de l'urbanisme, par le biais de la section topographie, est habilité à consentir des cessions de documents papier issues de photographies aériennes, de fonds cartographiques ou de tout autre source de données géographiques de sa production ou en sa possession. Le service de l'urbanisme peut commercialiser ou diffuser à titre gracieux sur support numérique ou par un service de téléchargement l'ensemble des produits, services et prestations de la section topographie.

Il est également chargé de la commercialisation de la carte géologique de Tahiti.

SAU - ARRIVÉE
N° 1707

03 AVR. 2018

CS	BJ	TOPO	
CSA	SECU	TRP	<input checked="" type="checkbox"/>
SD	UOC	ISLV	
BAF	EP/PGA	MARQ	
CTE	EP/SAGE	AUST	
ARCH	EP/PPR		

Article 2. - Les tarifications des produits, services et prestations de la section topographie sont définis dans le tableau récapitulatif annexé au présent arrêté.

Article 3. - Les données numériques sont diffusées sous couvert d'une licence de type *Creative Commons Attribution 4.0 International*.

Article 4. - Dans le cas où les données numériques ont vocation à être utilisées dans le cadre de travaux ou d'études commanditées par un service du Pays, une collectivité, un service de l'Etat, un établissement public, une association à but non lucratif ou un organisme délégataire d'une mission de service public, toutes les données qui ne seraient pas déjà disponibles gratuitement en open data sous licence de type *Creative Commons Attribution 4.0 International*., peuvent être diffusées à titre gracieux sous couvert d'une convention de diffusion des données numériques.

Article 5. - La section topographie du service de l'urbanisme peut confier, sous couvert d'un contrat bilatéral, l'impression, la distribution et la vente d'impressions sur support papier de ses produits à titre exclusif. Ce contrat pourra prévoir le reversement de droits de reproduction.

Article 6. - Les droits de reproduction sur support papier dans le cas d'ouvrages scientifique, de rapports à usage interne et professionnel, ou de publications à but non lucratif d'extraits ou de composition issues des produits de la section topographie sont gratuits.

L'obligation de citer les sources des données est toutefois obligatoire.

Article 7. - L'arrêté n° 1274/CM du 30 décembre 2005 relatif aux cessions, par le service de l'urbanisme, de documents photographiques, cartographiques et topographiques, sur support papier ou numérique, et fixant les redevances ainsi que les modalités y afférentes est abrogé à compter de la date de parution du présent arrêté.

Article 8. - Le Ministre du logement, de l'aménagement et de l'urbanisme, en charge du numérique, porte-parole du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 MAR. 2018

Par le Président de la Polynésie française

Edouard FRITCH

Le Ministre
du logement,
de l'aménagement
et de l'urbanisme,
*en charge du numérique,
porte-parole du Gouvernement*

Pour Ampliation



Jean-Christophe BOUISSOU

1. DOCUMENTS IMPRIMES SUR MESURE A LA DEMANDE

Ces produits sont imprimés sur-mesure dans les locaux du service de l'urbanisme et à la demande du client

impression sur support papier ordinaire

désignation produit	référence	format	contenu	prix CFP TTC
impression papier couleur ou noir et blanc	PLAN	A4	l'impression peut contenir des photos aériennes ou satellitaires, des fonds cartographiques, le plan parcellaire cadastral ou tout produit disponible	500
	PLAN	A3		1000
	PLAN	>A3 et <A0		2000
	PLAN	A0		3000
	PLAN	>A0		5000

pour une impression sur papier photo le tarif est majoré de 100%
fourniture gratuite du fichier PDF correspondant à l'impression papier sur demande

ANNEXE

2 DOCUMENTS IMPRIMES SUR ETAGERE

Ces produits sont imprimés dans les locaux du service de l'urbanisme à partir des fichiers d'impression déjà disponibles sans possibilité de personnalisation

impression sur support papier ordinaire

désignation produit	référence	format	contenu	prix CFP TTC
impression papier couleur ou noir et blanc	CARTO ILES / TOPO / SCAN	A4	l'impression peut contenir des spatio-cartes, photoplans ou cartes topographiques	250
	CARTO ILES / TOPO / SCAN	A3		500
	CARTO ILES / TOPO / SCAN	>A3 et <A0		1000
	CARTO ILES / TOPO / SCAN	A0		1500
	CARTO ILES / TOPO / SCAN	>A0		3000
	carte géologique BRGM	-		pochette

pour une impression sur papier photo le tarif est majorée de 100%

fourniture gratuite du fichier PDF correspondant à l'impression papier sur demande

abattements pour commande groupée	
>10 et >=20 exemplaires	-10%
>20 et >=30 exemplaires	-15%
>30 et >=40 exemplaires	-20%
>40 et >=50 exemplaires	-25%
>50 exemplaires	-30%

3. PRODUITS GEODESIE

désignation produit	référence	format	contenu	prix CFP TTC
fiche signalétique RGPF et NGPF	RGPF/NGPF	fichier PDF	fiches décrivant la situation et les coordonnées de repères géodésiques et de nivellement	gratuit sur support informatique uniquement (téléchargement depuis le site FTP ftp://aveia.gov.pf)
fichiers d'observations GNSS	AVEIA GNSS	fichiers aux formats T02 et Rinex 2.11	fichiers d'observations GNSS de stations permanentes aux durées et cadences disponibles	gratuit sur support informatique (téléchargement depuis le site FTP ftp://aveia.gov.pf avec politique d'archivage limitée*)
corrections temps réel AVEIA	AVEIA VRS	corrections diffusées aux formats CRM+, CMRx, RTCM v3, DGPS	corrections de type VRS pour récepteurs GNSS compatibles	gratuit sur serveur AVEIA
modèle de géoïde	GEOID	GGF (Trimble) ou ASCII	modèle de géoïde de Tahiti et Moorea	gratuit sur support informatique (téléchargement depuis le site FTP ftp://aveia.gov.pf)

* temps d'archivage selon format, cadence et durée des fichiers

4. DONNEES NUMERIQUES

Le support de sauvegarde (disque dur externe ou clé USB) est fourni par le demandeur

Les données ne seront diffusées qu'aux formats en usage à la section topographie du service de l'urbanisme

4.1 données images

désignation produit	référence	format	contenu	prix CFP TTC
dalle cartographique	RASTER	JPG + JGW de résolution 254 dpi	dalle raster géoréférencée RGPF aux échelles disponibles selon les îles et selon découpage prédéfini (1/5000, 1/15000, 1/ 25000, 1/50000...)	gratuit sur demande
cliché photographique scanné	PHOTOTHEQUE	TIF de résolution 850 dpi	scan des clichés photographiques d'archive en possession du service de l'urbanisme couvrant la période de 1955 à nos jours	gratuit sur demande (limité à 20 clichés par commande pour particulier et selon besoin motivé pour les professionnels)
mosaïque issue de photos aériennes	ORTHO	ECW ou TIF	mosaïque orthorectifiée et géoréférencée composée à partir de clichés photos	données PRO **: gratuit sur demande
spatio-carte issue d'images satellites	ORTHO	ECW ou TIF	mosaïque orthorectifiée et géoréférencée composée à partir d'images satellites	données PRO **: produit soumis à licence disponible gratuitement sous couvert d'une convention de diffusion des données numériques (voir article 4)
modèles numériques de terrain	MNT	ESRI GRID	Modèle Numérique de Terrain au pas de 5m par défaut	données PRO **: gratuit sur demande
scan cartes éditions anciennes	SCAN	TIF+TFW ou JPG+JGW	scan d'éditions papier anciennes géoréférencées RGPF si disponible	gratuit sur demande

4.2 données vectorielles

fichiers topographiques	BD CARTO	SHP, géodatabase ou DGN	fichiers topographiques issues des bases de données cartographiques de la section topographie du service de l'urbanisme (Référentiels, Localisation, Edification, Hydrographie, Occupation du sol, Orographie-Relief, Réseau routier, Toponymie)	données PRO **: gratuit dans la limite des besoins du professionnel
données de levés lidar SAU	LIDAR	ASCII et produits dérivés MNT en ESRI GRID	nuage de points LIDAR sol et sursol et MNT au pas de 1m	gratuit par téléchargement sur le site data.shom.fr
nadir et emprises et plan de vols	PHOTOTHEQUE	géodatabase, PDF	géodatabase contenant pour chaque catalogue de photos les points nadir des clichés estimés et l'emprise au sol approximative du cliché. Plan de vols indicatif du run	données PRO **: gratuit dans la limite des besoins du professionnel

** Les données PRO ne sont diffusées que sur demande justifiée pour des besoins professionnels